

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 28 novembre 2022 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Fabrice VARINOT, suppléant de M. GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- Mme Claire PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. Patrice TORRES et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mmes Laetitia FAUGIERES et Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etait représenté :

- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Narendra JUSSIEN, représentant Mme le Préfet de la Meuse.

Etait invité :

- M. Jean-Marie HANOTEL, MNE, suppléant de Mme FRANÇOIS.

M. CANOVA informe les membres du CA que l'Assemblée Nationale vient de désigner ses deux représentants au CLIS. Il s'agit de Mme Charlotte LEDUC, députée LFI de Moselle, et de M. Raphaël SCHELLENBERGER, député LR du Haut-Rhin.

1) Approbation du PV du CA du 19 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (Mme FRANÇOIS et M. FLEURY).

2) Prochaine Lettre du CLIS

Le numéro est consacré aux activités passées et à venir des commissions thématiques du CLIS : « Risques », « Aménagement du territoire », « Environnement et santé », « Réversibilité et récupérabilité ». La proposition de Mme FRANÇOIS de ne pas mettre de titre général est retenue.

Sans autre observation, les membres du CA valident la Lettre dont la parution sera annoncée par voie de presse à partir du 4 décembre.

3) Point sur OSaRiB

M. JAQUET rappelle que la réunion de présentation de l'Observatoire au public et aux médias s'est déroulée le 30 septembre à Bar le Duc, suivie de la signature de la convention entre les partenaires : CLIS, ARS Grand Est, Santé publique France, Préfecture de la Meuse. Le nom de domaine osarib.fr a été réservé (pas de site internet pour l'instant, chaque partenaire ayant en principe une page dédiée sur sa page d'accueil) et l'adresse mail contact@osarib.fr a été créée. M. TORRES signale que la démarche a été présentée à la CLI de Soulaines.

Mme FRANÇOIS demande que la communication portant sur OSaRiB précise à chaque fois que le stockage n'est toujours pas décidé. Pour le public, la lecture de telles informations peut laisser croire que c'est déjà le cas. M. JAQUET indique que le CLIS et ses partenaires sont et seront attentifs sur ce point.

En réponse à M. DEJAIFFE, M. CANOVA confirme que les aspects « bien-être », ou « anxiété », sont bien pris en compte, notamment dans le volet « Vivre sur son territoire ». Il estime en revanche que certains sujets (comme l'impact de l'afflux d'une population extérieure sur la population

présente) vont au-delà de la démarche voulue, axée sur la santé physique, mentale et ressentie, et pourraient être traités dans un autre cadre.

4) Intervention ANDRA

M. TORRES revient sur les réponses apportées par l'ANDRA aux questions relatives aux séismes transmises lors du dernier CA et sur les demandes de précisions des membres de la commission « Risques ». Il indique notamment que l'aléa sismique est calculé selon une approche déterministe et sous le contrôle de l'ASN et de l'IRSN, et que la réévaluation de l'aléa est permanente et possible pour différentes raisons (cf. document joint en annexe). Il propose, pour approfondir ce sujet, l'intervention du spécialiste de l'ANDRA. M. RIQUART rappelle que tout nouveau séisme peut entraîner une vérification du séisme majoré de sécurité (SMS) et de son caractère enveloppe.

En réponse à Mme FRANÇOIS et à M. LHERITIER, M. TORRES confirme que les capteurs mis en place par l'ANDRA à Bure, en surface et en profondeur, ont bien enregistré les séismes régionaux.

M. OLLIVIER s'interroge sur l'existence ou non de modélisation ou de simulation des effets d'un séisme en profondeur et Mme FRANÇOIS évoque l'absence de retour d'expérience. M. TORRES rappelle que l'effet destructeur des séismes intervient essentiellement en surface. Les installations sont dimensionnées en fonction du SMS et peuvent, tout au long de la période d'exploitation, être adaptées si besoin. Il ajoute que, pour ce qui est d'un stockage géologique, la sûreté à long terme repose sur les capacités de rétention de la roche. En l'espèce, après fermeture et remblaiement des galeries, la couche hôte (Callovo-Oxfordien, COX) ne serait pas impactée par un séisme.

M. LERAY s'étonne que, vues les propriétés du COX qui a pu être qualifié par certains de coffre-fort, les Etats-Unis n'aient pas choisi d'installer le WIPP dans une telle couche plutôt que dans le sel. Sans porter de jugement sur le choix du sel pour le WIPP (l'argile n'est pas la seule roche étudiée), M. TORRES précise qu'il n'a, pour sa part, jamais parlé de coffre-fort. Au contraire, le concept prend bien en compte le fait qu'il y aura migration de radioéléments. L'objectif est de démontrer que cette migration sera suffisamment tardive et lente pour que l'activité radioactive des éléments ait suffisamment diminué et ne présente plus de danger en cas de remontée en surface.

Mme FRANÇOIS ne comprend pas que les décrets relatifs à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'Opération d'Intérêt National aient pu être pris alors que le projet n'est toujours pas autorisé. Cela entraîne une mutation du territoire, y compris avec les nombreuses acquisitions réalisées par l'ANDRA ou pour son compte. Elle s'interroge également sur la conservation de la mémoire à long terme. Sur ce point, M. TORRES souligne que la sûreté du stockage est passive et ne repose pas sur

la mémoire, dont il est démontré qu'il n'est pas possible de la maintenir au-delà de quelques siècles (la durée de vie des déchets est bien supérieure au temps de mémoire).

Pour Mme FRANÇOIS et M. LERAY, les incertitudes sur le potentiel géothermique (relevées par l'Autorité environnementale et par Géowatt et rendant nécessaire, selon eux, la réalisation d'un forage jusqu'au socle) posent malgré tout la question de la mémoire pour les générations futures. M. TORRES rappelle que l'ANDRA a estimé que le potentiel géothermique n'avait rien d'exceptionnel à cet endroit.

Mme PEUREUX ayant souhaité, lors du dernier CA, des informations concernant le trafic routier (voies empruntées, flux), M. TORRES présente les impacts du projet sur le réseau routier (document remis en séance et joint en annexe). Il confirme que le maillage actuel peut absorber le trafic supplémentaire généré par le projet (lié principalement au chantier et au déplacement du personnel, le transport des déchets se faisant majoritairement par rail), mais que l'impact pourrait être perçu comme important pour certains villages. Il indique qu'une concertation sur le trafic et les itinéraires interviendra début 2023. Les points à aborder sont notamment la sécurisation lors de la traversée de villages, ou la détermination d'itinéraires préférentiels.

En réponse à M. DEJAIFFE, il précise que sa présentation ne prend en compte que les flux liés au projet, mais pas ce qu'il appelle les effets induits (par exemple, le trafic lié aux familles des employés).

5) Questions diverses

- A la demande de M. LHERITIER, M. TORRES confirme la construction d'un bâtiment pour les gendarmes à l'intérieur du périmètre du laboratoire, avec un financement ANDRA. Ce bâtiment a été conçu pour permettre, à terme, un autre usage. Concernant les essais du funiculaire POMA, il signale qu'ils sont en phase terminale. Des difficultés ont été rencontrées sur des éléments autres que les systèmes de freinage testés, mais les résultats attendus ont été obtenus et les évaluateurs pourront juger s'ils sont satisfaisants lors de l'examen du dossier de demande d'autorisation.

- En réponse à M. HANOTEL, M. JAQUET précise d'une part qu'un rappel sera fait à M. VARIN, directeur adjoint du site Orano La Hague, afin qu'il donne suite aux questions remises lors de la visite du CLIS, d'autre part que le compte-rendu du déplacement rédigé par Mme FAUGIERES sera prochainement transmis aux participants pour d'éventuelles observations avant diffusion.

- M. DEJAIFFE s'interroge sur les questions de sécurité du site et sur le rôle du SDIS. M. TORRES rappelle qu'un plan d'urgence interne est prévu, comme pour toute INB. Dès à présent, le service

incendie ANDRA et les SDIS de Meuse et de Haute-Marne coopèrent étroitement, sachant que l'ANDRA prend en charge financièrement des formations spécifiques, comme les risques radiologiques ou les interventions en milieu souterrain. En tant qu'ancien président du SDIS 55, M. CANOVA confirme que cette coopération est effective et très utile.

- M. LERAY constate que le transport des déchets à Soulaines, initialement prévu par train (terminal de Brienne le Château) se fait aujourd'hui uniquement par camion. M. TORRES indique que c'est un choix des producteurs, responsables du transport. Mais il n'est pas exclu que le train soit utilisé à l'avenir et le terminal est donc maintenu.

A la fin de la réunion, Mme FRANÇOIS et M. HANOTEL lisent, au nom des associations Burestop 55, CEDRA 52, EODRA et MNE, une déclaration relative au procès en cours de 7 opposants, qui est jointe à ce compte-rendu.

A Bure, le 30 janvier 2023

Le Président,

Jean-Louis CANOVA

